

L'épargne retraite devrait enfin fournir des informations exactes, claires et non trompeuses

Le 11 décembre 2009,

Le 9 décembre 2009, le rapporteur, François Loos, et la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale ont confirmé en substance les mesures votées par le Sénat en juin dernier visant à étendre les obligations d'informations s'imposant aux autres produits d'épargne à tous les produits d'épargne retraite dits « tunnel » (c'est-à-dire avec une sortie possible seulement sous forme de rente¹). Il s'agit notamment de produits comme Préfon, la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, le Corem (ancien CREF), ou l'épargne retraite des élus locaux.

Ce sont donc plus de un million d'épargnants qui devraient enfin pouvoir eux aussi bénéficier :

- De l'exigence d'une information exacte, claire et non trompeuse : il était temps !
- De l'obligation d'assortir la « note d'information » remise à l'épargnant (longue et technique, surtout s'agissant de produits « tunnel » au fonctionnement complexe) d'un résumé des dispositions essentielles du produit ;
- Et enfin, de l'obligation de communiquer annuellement à chaque épargnant des résultats clés comme le rendement des placements de l'épargne ; Préfon par exemple ne communique plus cet indicateur fondamental de performance depuis 2006.

Ces amendements à l'ordonnance n° 2009-106 du 30 janvier dernier sur la commercialisation des produits d'assurance vie déposés par le sénateur Philippe Marini étaient soutenus par l'ARCAF, le CIDS² et la FAIDER³.

Il était en effet pour le moins anormal que ces produits d'épargne retraite (où l'épargne reste bloquée quasiment à vie) soient en même temps ceux pour lesquels les exigences en matière d'information sont les plus réduites.

Il faudra bien sûr que ce vote soit confirmé par l'Assemblée nationale en séance plénière en janvier prochain.

¹ Sauf de rares exceptions.

² Le Comité d'Information et de Défense des adhérents du Cref-Corem

³ La Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Epargnants pour la Retraite, qui représente un million d'épargnants, et dont l'ARCAF est membre fondateur.